

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 7 août 2023** à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

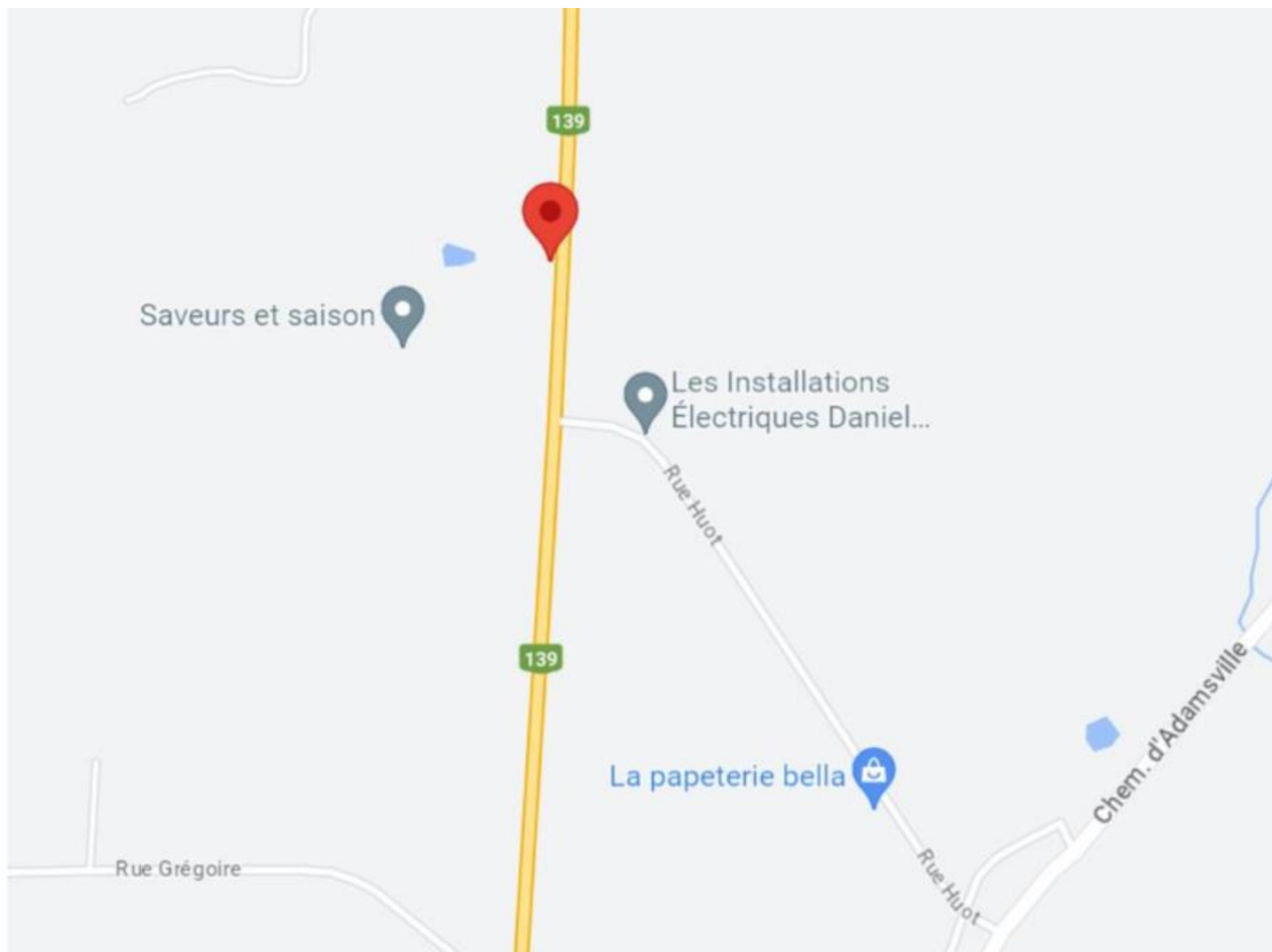
1. Demande afin d'autoriser trois (3) enseignes détachées au lieu d'une seule enseigne tel qu'indiqué à l'article 240 du Règlement de zonage 1037-2017 au 603, route 139, lot 2 928 623, zone P1F-01, district Adamsville (dossier 2023-30138).
2. Demande afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant une hauteur de 6,7 m au lieu de 4 m et une superficie de 198 m² au lieu de 156 m² tel qu'indiqué à l'article 106 (alinéa 3) du Règlement de zonage 1037-2017 au 260, rue des Lauriers, lots 3 745 282 et 5 566 775, zone P3M-01, district Lac Bromont (dossier 2023-30142).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le lundi 7 août 12h00 à greffe@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 20^e jour du mois de juin 2023.

La greffière par intérim
Marie-Pier Therrien, avocate

1. 603, route 139 (1 de 2)



1. 603, route 139 (2 de 2)

Implantation des 3 enseignes détachées



ÉLEVATION



PMS 357

71.75"

Caisson aluminium avec lettrage blanc en aplat

Echelle: 3/4"=1'-0"

PROFILE

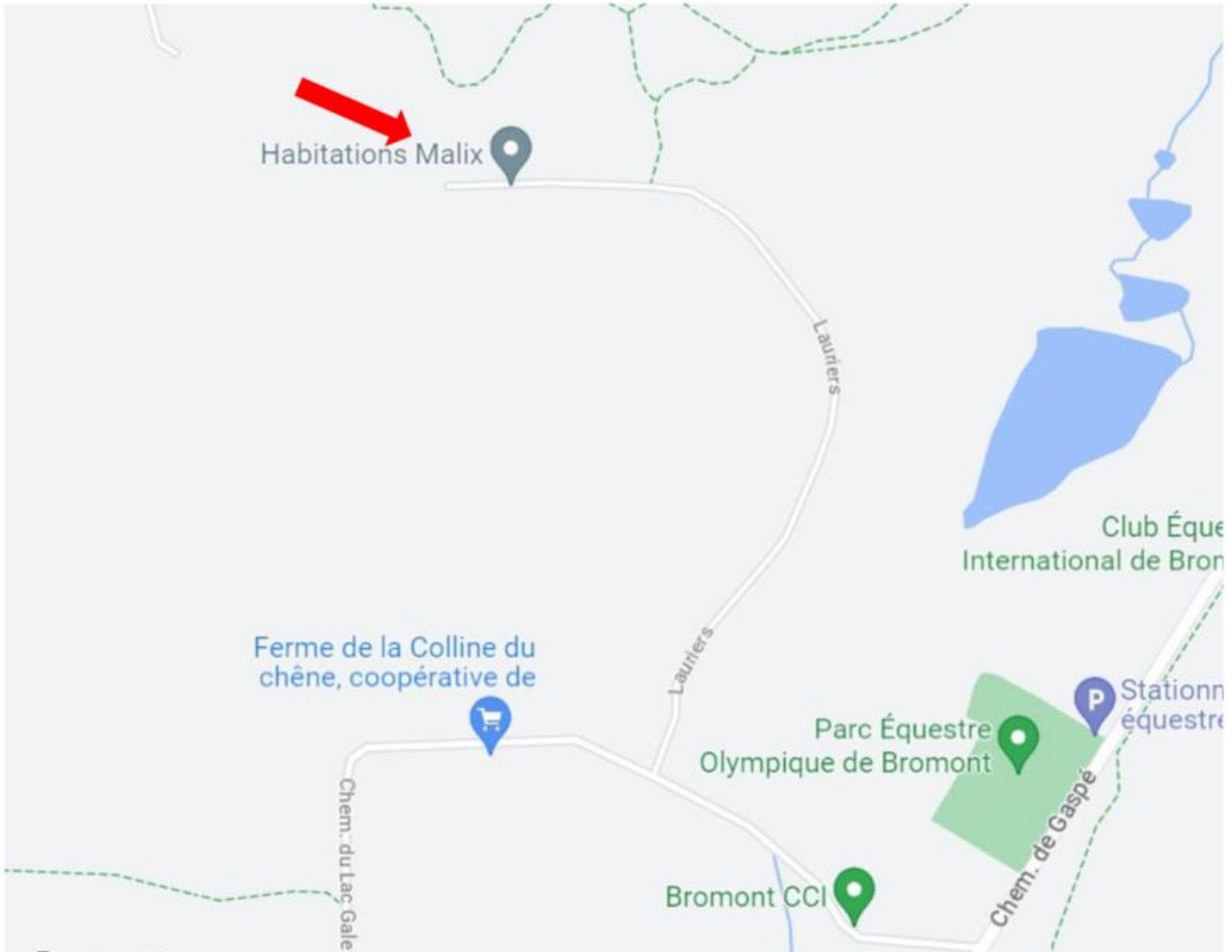


L'enseigne ronde sera fixée à la structure de bois par le haut et les 2 cotés

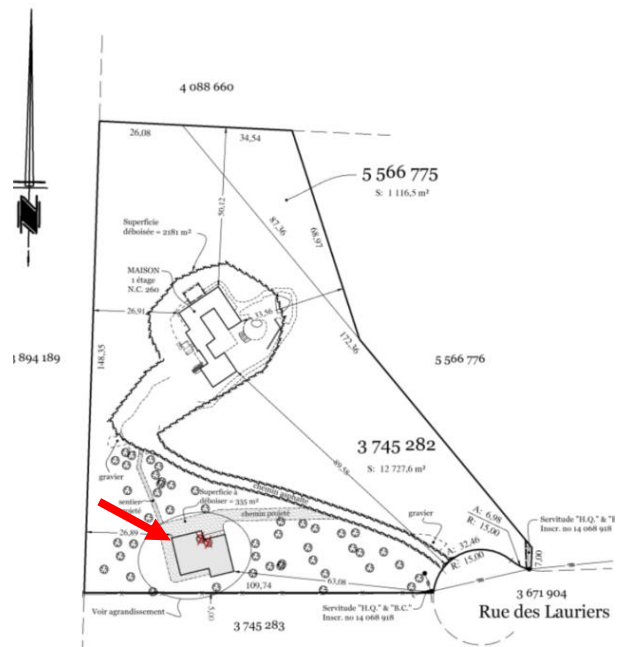


Prenez note que ce photo-montage est à type de présentation sommaire, les proportions pourraient différer de la réalité après l'installation

2 – 260, rue des Lauriers (1 de 2)



2 – 260, rue des Lauriers (2 de 2)



Agrandissement

ÉCHELLE : 1 : 500

